

Aux Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint un complément des circulaires de rentrée concernant la prochaine rentrée scolaire à l'École Jeanne d'Arc.

- 1. Circulaire de rentrée**
- 2. Fournitures**
- 3. Droit à l'image - autorisation de diffusion - autorisation de sortie (à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée)**
- 4. Imprimé assurance scolaire**

A partir du LUNDI 24 AOUT 2020 je me tiendrai à votre disposition pour ceux qui le souhaiteraient (prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'École St Joseph au 05 65 73 30 40).

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Directrice,

Véronique BESSODES

RENTREE SCOLAIRE 2020– 2021

MARDI 1er SEPTEMBRE 2020

08h30 - 09h30 → **Toutes les classes**
sauf pour les PS (voir courrier joint)

- ◆ Pièce à fournir le jour de la rentrée : (à l'enseignant de votre enfant)
☞ Le droit à l'image, autorisation de diffusion et de sortie

- ◆ Horaires des journées de classe :
08 h 45 → 11 h 45
13 h 30 → 16 h 30 } Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi

- ◆ Accueil des élèves :

L'accueil et la sortie des élèves de l'Ecole Maternelle et Primaire se feront rue SEGURET SAINCRIC. Si ce n'est pas la personne habituelle qui prend l'enfant en charge, il faut en aviser l'enseignant ou le personnel de service présent. Les élèves qui rentrent à pied chez eux devront apporter une autorisation de leurs parents. Aucune autorisation ne sera accordée aux enfants pour attendre sur le trottoir devant l'école. Toutefois, les aînés collégiens ou lycéens pourront récupérer leur frère ou sœur dans l'école ou sur la cour.

Tous les autres attendront leur famille à l'intérieur de l'école, sur la cour.

- ◆ Absences :

Elles doivent être signalées sans retard

- avant 9 h pour les absences du matin
- avant 14 h pour celles de l'après-midi.

- ◆ Garderies gratuites :

- 07H30 A 08H45
- 11H45 A 13H30
- 16H30 A 19H
- 17H00 A 17H30 : études surveillées pour les CP, CE1, CE2, CM1, CM2. qui s'inscrivent pour l'année scolaire 2020-2021. Pour que ce temps d'étude soit un temps de travail efficace, il vous est demandé d'attendre 17h30 pour récupérer votre enfant.

- ◆ Cantine : Prix du repas 4,20 € : Carnet de 10 tickets : 42 euros.

Les tickets de cantine seront vendus à l'accueil de l'Ecole Maternelle et Primaire à partir de 7h30 jusqu'à 8h30

◆ Répartition des classes:

- TPS – PS : Mme ANDRE Magali
- MS : Mme CARLES Coralie
- GS : Mme CAYRON Géraldine
- CP : Mme REGOURD Yannick
- CE1 : Mme TURLAN Hélène
- CE2 : Mme ASSIE Séverine
- CE2/CM1 : Mme VALAYE Céline
- CM1 : Mme PALAYRET Julie
- CM2 : Nomination en cours
- Regroupement adaptation : Mme VALAYE Céline
- Dispositif ULIS : Mme DE CAMPOS Marie-José
-

◆ Calendrier scolaire : **RENTREE SCOLAIRE : MARDI 1er SEPTEMBRE 2020**

- <u>VACANCES DE TOUSSAINT</u>	:	<i>du vendredi 16 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020</i>
- <u>VACANCES DE NOËL</u>	:	<i>du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021</i>
- <u>VACANCES D'HIVER</u>	:	<i>du vendredi 12 février 2021 au lundi 1^{er} mars 2021</i>
- <u>VACANCES DE PRINTEMPS</u>	:	<i>du vendredi 16 avril 2021 au lundi 3 mai 2021</i>
- <u>SORTIE</u>	:	Mardi 6 Juillet 2021

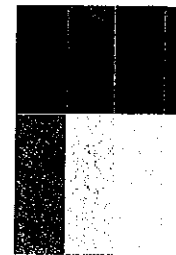
Les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021.

Je vous souhaite, à vous les enfants, de bonnes vacances et une très bonne année scolaire.

Et vous parents, soyez assurés du dévouement et de la disponibilité de l'équipe éducative auprès de vos enfants.

La Directrice,

Véronique BESSODES



DROIT A L'IMAGE, AUTORISATION DE DIFFUSION ET DE SORTIES SCOLAIRES 2020-2021

NOM (élève) Prénom

NOM (parents) Prénom

Adresse

Tél. domicile :

N° portable mère

N° portable père

DROIT à L'IMAGE ET AUTORISATION DE DIFFUSION

Les élèves sont photographiés individuellement et collectivement à la rentrée et en situation scolaire durant l'année.

Seules les photographies des groupes classes ou d'élèves en situation scolaire pourront être utilisées :

- pour une publication de l'établissement et du réseau lasallien
- sur le site de l'établissement.

Pour toute opposition à la prise photographique d'un élève les parents adresseront un courrier au chef d'établissement dès le début de l'année scolaire.

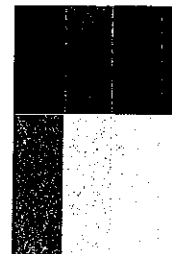
AUTORISATION DE SORTIE

- autorise** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école
- n'autorise pas** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance des autorisations ci-dessus, adhérons et nous engageons à les respecter.

A, le

*Signature des responsables légaux
précédée de la mention "Lu et approuvé"*



ASSURANCE SCOLAIRE 2020-21

FICHE A REMETTRE A L'ENSEIGNANT AVANT LE 07.09.20

Nom : Prénom :

Classe :

NE RIEN VERSER : LE MONTANT SERA PORTE SUR LA FACTURE DU 1ER TRIMESTRE.

Veuillez nous indiquer **OBLIGATOIREMENT** la formule que vous choisissez en cochant la case correspondante.

Dans le cas de **NON-REPONSE**, l'assurance scolaire sera retenue d'office et facturée.

Je prends l'assurance scolaire 7.60 € par an, 24h/24h, toute l'année, CONTRAT GENERALI FRANCE ASSURANCE N° 12 290 100 (imprimé joint – MERCI DE LE CONSERVER)

ou

Je ne prends pas l'assurance scolaire et je fournis **IMPERATIVEMENT** une attestation de mon assureur indiquant que mon enfant est bien assuré en Responsabilité Civile et Individuelle Accidents Corporels.



L'assurance Scolaire pour vos Enfants

7 JOURS / 7 24H / 24

Une couverture maximum tout au long de l'année !

En cas d'accident...

- ☞ Déclarer l'accident auprès de l'établissement scolaire, en joignant :
 - Damage corporel : un certificat médical de première constatation.
 - Dentaire : un devis précisant le montant de la reconstitution prothétique ou coût actuel, pour le paiement de la somme prévue au tableau des garanties.
 - Agression-racket/vol des effets scolaires : le dépôt de plainte fait auprès des autorités de police ou de gendarmerie.
 - Bris de lunettes : la facture de l'opticien ou l'original du décompte de la sécurité sociale complété par le décompte de votre mutuelle complémentaire.

☞ Les Assurances F.E.C. accusent réception de la déclaration en indiquant un numéro de référence qui doit être rappelé dans toute correspondance.

☞ Toutes les notes de frais liées à un accident corporel de l'élève assuré doivent être présentées à la Sécurité Sociale (ou à d'autres caisses...) ainsi qu'à votre mutuelle.

Après remboursement par ces organismes, envoyer les décomptes aux Assurances F.E.C. qui procéderont au paiement des sommes prévues.

21, rue Lothaire - B.P. 80820 - 57013 METZ CEDEX 1
Tél. : 03 87 50 52 05 - Fax : 03 87 56 16 73 - www.assurances-fec.org

Société de courtage d'assurances : O.M.A. Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 Euros - RCS METZ - SIREN 246 866 297
Garantie Financière et assurance de responsabilités civiles professionnelles, Art. L530-1 à L530-2 du Code des Assurances
Immatriculation ORIAS n° 07 001 654 (www.orias.fr) - Exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 08 (www.acpr.banque-france.fr)

Service de réclamation : OMA Service réclamation 21 rue Lothaire BP 80820 - 57013 METZ Cedex 1 - Fax 03 87 56 16 73
Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants :

La Médiation de l'Assurance - Pole CSCA - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou le médiateur@mediation-assurance.org



GENERALI Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 70 310 625 autres
Entrevisto réglé par le Code des Assurances - S22 062 663 RCS Paris, Siège social : 2 rue Pillel-Will - 75009 PARIS.
Société appartenant au Groupe Generali, Immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Service Sinistre
Tél. : 03 87 50 48 26
Fax : 03 87 56 16 73
www.assurances-fec.org



☞ Si le traitement de l'enfant est très long, envoyer les décomptes au fur et à mesure des remboursements des organismes.

☞ Nous ne délivrons pas de prise en charge directement aux hôpitaux ou cliniques.

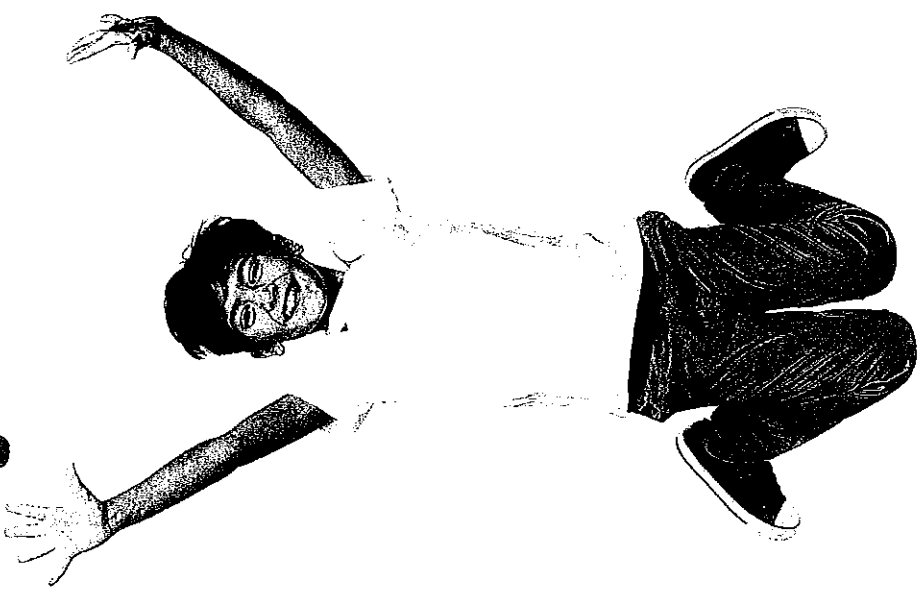
☞ Pour clore le dossier, il sera demandé dans certain cas, un certificat médical de guérison ou de consolidation.



☞ Prescription : Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance (art. L 114-1 et L 114-2 du code des Assurances). S'il n'est pas possible de clore le dossier dans ce délai (consolidation non acquise par exemple), il est impératif d'interrompre cette prescription par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

Année Scolaire 2020-2021

Protégez vos enfants



ASSURANCES F.E.C.
www.assurances-fec.org

La Formule Harmonie



Une garantie scolaire et extra scolaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Ce que nous garantissons

Le paiement d'indemnités en cas d'accidents corporels subis par l'assuré.
L'indemnisation des dommages causés aux biens du maître de stage.

Les événements et garanties sont résumés dans le tableau ci-contre et s'entendent en complément de la Sécurité Sociale et/ou complémentaires.

Les activités garanties

Les activités scolaires...
Les trépiers...
Les activités extra-scolaires (sportives, récréatives...)

➔ Ce qui n'est pas garanti (exclusions)

La pratique des sports aériens, navigation aérienne dans les appareils non agréés pour le transport public de personnes, yachting à plus de 25 miles des côtes, bobsleigh, skelèton, saut à ski, freestyle avec moyens artificiels ou en carées (sauf initiation), les sports à titre professionnel, les courses utilisant des engins à moteur. Usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm³. Accidents résultant de l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants ou de l'abus de boissons alcoolisées. La participation à une rixe (sauf cas légitime défense). Le suicide ou tentative.

Validité

L'assurance couvre l'assuré d'une rentrée scolaire à l'autre, 24h/24 (sous réserve du paiement de la cotisation).

Où s'exercent les garanties

En France Métropolitaine, D.O.M. et T.O.M. et pays membres de la C.E.E.,
Dans le reste du monde lors de séjours inférieurs à 6 mois.

Assistance - Rapatriement

Les Assurances FEC ont souscrit une garantie auprès d'EUROP ASSISTANCE pour tous les participants aux voyages collectifs organisés par l'établissement.
Cette convention est valable dans le monde entier (sauf pays en état de guerre).

Responsabilité civile

Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale...), nous ne garantissons pas la responsabilité civile personnelle des élèves.



Garanties & Capitaux

Décès Capital de	5 000 €
Invaliddité	
Jusqu'à 32% d'invaliddité	% de (*) 47 000 €
de 33% à 89% d'invaliddité	% de 70 000 €
supérieure ou égale à 90% d'invaliddité	% de 100 000 €

(*) Franchise relative de 6%

Frais Médicaux	FRAIS RÉELS (max. 4 fois le barème S.S.)
Pharmaceutiques, chirurgicaux, transports, hospitalisation après intervention de la sécurité sociale et/ou complémentaire	

Frais Chambre particulière	35 €/jour (franchise 5 jours)
En cas d'hospitalisation (max. 362 jours)	

Frais Médicaux prescrits	200 €
Mais non remboursés par le régime obligatoire et/ou complémentaire	

Frais Dentaire	350 €
Par dent ou prothèse dentaire cassée	

Frais d'Optique	300 €
Lunettes de vue ou lentilles	

Forfait Appareil	500 €
Appareil d'orthodontie ou auditif	
(1 forfait par année scolaire)	

Frais de Vol/Bris des instruments de musique	800 €
pendant les cours - 1 fois par année scolaire	
Franchise de 30 €	

Nota

Ce document n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un extrait du contrat GENERALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100, auquel il convient de se reporter et disponible auprès de l'établissement.

Année Scolaire 2020/2021 / Bulletin de souscription

à compléter par la famille et à remettre à l'établissement
OUI! GÉNÉRALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100 souscrit par l'établissement, conformément aux conditions du contrat
 Cotisation annuelle (1) 7,60 €
 (1) prix fixe à l'acte (voir barème)

Nom de l'élève à assurer : _____
 Adresse : _____
 CP, Ville : _____
 Formule : Harmonie



Frais de Recherche et de transport	8 000 €
Pour transport dans les mêmes conditions de destination que la Sécurité Sociale	

Frais de Prothèse	500 €
Inclut location cannes, engins et béquilles	

Aide ou Transport Pédagogique	450 € par mois
A partir du 3 ^{ème} jour d'incapacité avec un maximum de 6 mois	

Frais de Scolarité	800 €
Suite à une incapacité supérieure à 90 jours	

Suivi Psychologique	800 €
De l'élève suite à un accident ou sinistre traumatisant	

Racket - Agression	100 €
Dans l'établissement ou au cours du trajet domicile/établissement, après départ de plaine auprès des autorités	

Vol du cartable et des effets scolaires	70 €
Après départ de plaine auprès des autorités - 1 fois par année scolaire	

Dommages aux Biens du Maître de Stage	10 000 €
Franchise de 7 €	

E-REPUTATION des élèves	250 €
1 fois par année scolaire et par élève	

Cachet de l'établissement obligatoirement

Signature d'un parent ou du représentant légal

TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

◆ **1^{ER} ENFANT : PAR MOIS, SUR 10 MOIS**

— CONTRIBUTION DES FAMILLES ⁽¹⁾ : **50,00 €**

Une réduction de la contribution des familles de 10,00 % est accordée pour le 2^{ème} enfant, de 25 % pour le 3^{ème} enfant et de 50 % pour le 4^{ème}. Gratuité de la contribution des familles à partir du 5^{ème} enfant. (Sont inclus les enfants scolarisés au collège St Joseph – Rodez)

(1) Cette contribution familiale permet : "le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif ainsi que pour la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments." Elle concerne également les supports pédagogiques, la correspondance, l'encadrement et les services éducatifs proposés à votre enfant, la responsabilité civile...

☑ **TICKET REPAS : 4,20 €**

➤ **1/2 PENSION, 4 REPAS PAR SEMAINE : 56,00 € par mois pendant 10 mois**

1 - **FRAIS COMPLEMENTAIRES :**

- Assurance scolaire en option : **7,60 €**
- Adhésion A.P.E.L. : **22,50 €**
- Fichiers, livres de lecture, agendas, fournitures... variables suivant les classes

2 - **MODALITE DE PAIEMENTS :** Deux formules vous sont proposées :

- **PAR TRIMESTRE : Chèque Bancaire.**
- **PAR MOIS :** Prélèvement automatique sur **10 mois d'octobre à juillet** (reconduit sans avis de votre part pour les familles qui l'ont demandé l'année précédente et pour toute la durée de la scolarité dans l'établissement).

ou **chèque bancaire.**

Liste complète des fournitures pour les élèves qui vont entrer en classe de CM2 (listes 1 et 2)

<u>Liste 1 : fournitures à acheter par les familles</u>	<u>Liste 2 : fournitures commandées par l'école</u>
1 <u>cartable</u> assez grand	4 cahiers 24x32, 96 pages (2 jaunes, 2 verts)
1 <u>trousse</u> comprenant	1 cahier 17X22 4 en 1 140p
Un stylo effaçable avec gomme et recharges bleues	1 cahier 17x22 48p bleu
2 crayons à papier HB	2 cahiers d'essai 17x22 48 pages
2 gommes	1 pochette canson A4
1 taille-crayon	1 boîte de mouchoirs en papier
1 paire de ciseaux	5 gros bâtons de colle
1 ardoise Velleda + chiffon	1 boîte de peinture 10 tubes + 1 pinceau n°18
1 double décimètre	1 ramette de papier A4 80g
1 équerre	1 pochette de crayons de couleurs
1 compas simple	1 pochette de feutres (pointe moyenne)
1 <u>trousse</u> assez grande pour ranger les feutres et les crayons de couleurs	4 feutres ardoises
1 agenda	4 surligneurs
1 classeur format A4 rigide avec 4 anneaux et dos large !	1 jeu d'intercalaires A4 (par 12)
	3 stylos BIC pointe fine (1 bleu, 1 rouge, 1 vert)
	Fournitures communes pour l'année et photocopies
1 petit sac congélation pour ranger les bâtons de colle	TOTAL 50 €
Fournitures du CMI conservées	
Chemise à rabat rouge, cahier d'anglais, cahier de poésie, dictionnaire, cahier d'écrivain, trieur (conservées à l'école).	